

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 12 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 du mois de juillet à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.
Date de convocation du conseil municipal 8 juillet 2024.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Anne DUNAN, Marc CAUMONT, Stéphane AUZERAL, adjoints, Jean Pierre BUERBA, Sylvie BIRABEN, Raphael BENOIT, Jean-Philippe DELARUE, Kate MARIE, Jean Baptiste GRANGE.

ABSENTS EXCUSES

Nadine DESMARAIS procuration à Jean-Pierre BUERBA
Anne-Laure JEAN-BAPTISTE procuration à Sylvie BIRABEN
Laura LAVILANIE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 10 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Sylvie BIRABEN est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **20 juin 2024**.

Le compte rendu du conseil municipal du **20 juin 2024** est approuvé à l'unanimité.

**LANCEMENT CONSULTATION POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE
L'AIRE DE VELOS (53-2024)**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 85-2021 du 15/11/2021, le conseil municipal avait retenu l'architecte Fabrice PASTOR pour réaliser la maîtrise d'œuvre de l'aménagement de l'aire de vélos au parking Houssens.

Ce projet a pour objectif principal de créer une aire de stationnement pour les cyclistes en leur proposant des toilettes, un espace pour stationner les vélos avec une borne de recharge électrique, une terrasse couverte, ainsi qu'une station de lavage. Le dossier est décomposé en six lots :

- Lot n°1 : terrassement / gros œuvre / charpente
- Lot n°2 : menuiseries bois
- Lot n°3 : électricité
- Lot n°4 : plomberie / sanitaires
- Lot n°5 : carrelage
- Lot n°6 : peintures

L'estimation de ces travaux s'élève à 50 000€ HT.

La consultation de travaux sera lancée en procédure adaptée. Pour cela, le dossier sera déposé sur le profil acheteur. La commission d'appel d'offre ouvrira les plis et donnera son avis sur le choix

des entreprises. Le conseil municipal délibèrera sur le choix définitif après analyse du maître d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- De valider le projet d'un montant de 50 000€ HT tel que décrit par le maître d'œuvre.
- De lancer la consultation en procédure adaptée relative à l'aménagement d'une aire de vélos sur le parking Houssens.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes au dossier.

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau